



DOSSIER D'INSCRIPTION 2025 - 2026 PRAHECQ DANCE COMPANY

Possibilité d'un essai par cours

Les 1ers chèques seront encaissés fin septembre, après la période des cours d'essai

RENSEIGNEMENTS ELEVE

NOM - Prénom	Cliquez ici pour entrer votre NOM et Prénom
Date de naissance	Cliquez ici pour entrer votre Date de naissance
Classe fréquentée	Cliquez ici pour entrer la classe
Téléphone portable	Cliquez ici pour entrer votre numéro de PORTABLE
Adresse mail	Cliquez ici pour entrer votre Adresse MAIL
Adresse postale	Cliquez ici pour entrer votre Adresse POSTALE

COORDONNEES DES PARENTS (si élève mineur(e)) :

Responsable légal 1 :	Cliquez ici pour entrer le NOM et Prénom du représentant légal 1
Téléphone portable :	Cliquez ici pour entrer le numéro de PORTABLE
Adresse mail :	Cliquez ici pour entrer l'Adresse MAIL
Responsable légal 2 : (Si souhaite avoir les infos)	Cliquez ici pour entrer le NOM et Prénom du représentant légal 2
Téléphone portable :	Cliquez ici pour entrer le numéro de PORTABLE
Adresse mail :	Cliquez ici pour entrer l'Adresse MAIL

☐ Je souhaite une attestation de paiement pour mon Comité d'Entreprise.

Règlement :

- ☐ En espèces (paiement en 1 fois uniquement)
☐ Par carte bancaire (paiement en 1 fois uniquement)
☐ Par chèque(s) / nombre de chèques émis :

Tout dossier incomplet ne vaudra pas inscription => fiche de renseignements + totalité du règlement

COURS SOUHAITE(S)

- ☐ Eveil à la danse (MS - GS) / 45mn
- ☐ Je souhaite que mon enfant scolarisé à l'école maternelle de Prahecq soit récupéré à 16h30 à l'école par le professeur => formulaire d'autorisation à solliciter par mail auprès de l'association
- ☐ Initiation à la danse (CP - CE1) / 1h
- ☐ Modern' Jazz élémentaire (CE2 => 6ème) / 1h
- ☐ Modern' Jazz ado (5ème => 2de) / 1h30
- ☐ Modern' Jazz adulte / 1h30
- ☐ Classique élémentaire (CE2 => 4ème) / 1h
- ☐ + 30mn de cours de pointes pour les élémentaires non débutant en classique, *après accord du professeur*
- ☐ Classique ado-adulte (à partir de la 3ème) / 1h30
- ☐ Contemporain élémentaire 1 (CE2 => CM2) / 1h
- ☐ Contemporain élémentaire 2 (CM2 ayant déjà au - 2 ans de danse => 4ème) / 1h
- ☐ Contemporain ado intermédiaire (4ème ayant déjà au - 3 ans de danse => lycée) / 1h30
- ☐ Contemporain adulte / 1h30
- ☐ Street jazz élémentaire (CM2 => 4ème) / 1h
- ☐ Street jazz ado-adulte (à partir de la 3ème) / 1h30

Attention : Yoga et Pilâtes Fusion => dossier et tarif spécifiques

Le professeur de danse se réserve le droit de modifier le niveau choisi par l'élève

Les cours sont subordonnés à un nombre d'inscrits suffisant

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e), Cliquez ici pour entrer votre Nom.

autorise en mon nom, ou en ma qualité de titulaire de l'autorité parentale, l'enregistrement photographique et vidéo par l'association Prahecq Dance Company de : Cliquez ici pour entrer Nom et Prénom

Pour la fabrication de différents supports concernant tous les spectacles de l'année en cours :

- le DVD et le CD photos de tous les spectacles,
- les photos destinées à la réalisation de plaquettes publicitaires et du site internet de l'association (photos de groupes uniquement).
- les photos et vidéos destinées à la réalisation de bandes-annonces sur internet, et sur la page officielle des réseaux sociaux.

J'autorise l'association Prahecq Dance Company à publier et conserver ces images sans limitation de durée, dans tous les supports cités, dans le strict cadre de ses activités.

Prahecq Dance Company **dégage toute responsabilité, s'il s'avère que des photos circulent en dehors des supports officiels cités.**

Prahecq, le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature
précédée de la mention " lu et approuvé "

AUTORISATION HOSPITALISATION

Je soussigné, Cliquez ici pour entrer votre Nom

représentant légal de (1) Cliquez ici pour entrer le Nom

Autorise le professeur à faire le nécessaire en cas d'urgence et faire hospitaliser

☐ mon enfant(2)

☐ ou moi-même(2) en cas de besoin.

Prahecq, le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature

RESPONSABILITE CIVILE DE L'ELEVE

Je certifie avoir pour mon enfant ou pour moi-même une assurance responsabilité civile.

Nom et N° de Cliquez ici pour entrer le nom et N° de
l'assurance l'assurance

Prahecq, le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature
précédée de la mention " lu et approuvé "

QUESTIONNAIRE DE SANTE " QS-SPORT "

Merci de prendre connaissance du questionnaire de santé " QS-SPORT ". Si vous avez répondu non à toutes les questions, merci de l'attester ci-dessous. Sinon, consulter votre médecin et adressez-nous un certificat médical d'aptitude. ■ Le QS-SPORT (cerfa 15699*01) est téléchargeable sur notre site internet ou sur site service-public.fr

Je soussigné, Cliquez ici pour entrer votre Nom.

Avoir répondu NON à toutes les questions du QS-SPORT.

Prahecq, le Cliquez ici pour entrer une date.

Signature

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Relations avec le professeur

Les professeurs sont employés par l'association sous la responsabilité du Conseil d'Administration par la voix de son Président.

Les relations financières sont réglées par les trésoriers qui gèrent l'ensemble des dossiers administratifs liés aux salaires pour le compte de l'association.

Les plannings de cours sont étudiés avec le professeur sous la responsabilité du Président.

L'association fournira au responsable des cours une trousse pour « 1er secours ».

L'adhérent devra informer le professeur en cas d'allergie ou de traitement médical particulier (ordonnance et consignes relatives à l'administration du traitement à mettre dans le sac de l'enfant).

Les professeurs ont devoir :

- de tolérance, de respect vis-à-vis de leurs élèves
- d'exactitude des horaires des cours

Article 2 : Relations avec les adhérents

a) Fonctionnement des cours :

Les cours de danse sont dispensés sur 30 semaines.

Le contrôle des présences, adultes et enfants, est effectué à chaque cours par le professeur. Il est demandé de prévenir le professeur en cas d'absence.

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. L'association dégage toute responsabilité pour pertes et vols.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le port des bijoux est interdit pendant les cours.

Les cheveux longs sont à attacher pendant les cours.

Le port de la tenue spécifiée par les professeurs est demandé pendant les cours.

L'association dégage toute responsabilité pour tout accident en dehors des heures de cours.

L'accès de la salle de cours est interdit aux parents pendant les cours.

Les élèves ont devoir :

- de tolérance, de respect vis-à-vis de leur professeur et de leurs camarades
- d'exactitude des horaires des cours
- de respect des locaux et de l'environnement.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs accompagnants en-dehors des horaires de cours (avant et après). Ces derniers doivent les accompagner et les reprendre à l'entrée de la salle de cours, et vérifier la présence du professeur avant de s'absenter.

L'accès à la grande salle (hand-tennis) est interdit. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation dans cette salle, de la part des adhérents ou de leurs accompagnants.

L'association négociera avec la Commune la mise à disposition des salles nécessaires au bon fonctionnement des cours.

b) Inscriptions :

Le dossier devra être complet et accompagné du règlement pour que l'inscription soit prise en compte, suivant les places disponibles.

L'association se réserve le droit de fermer un cours en cas d'un nombre d'inscrits insuffisant (dans ce cas : remboursement au prorata des mois restants)

Un seul cours d'essai par type de danse est possible.

Les cours de yoga et pilates fusion sont accessibles à la séance, selon le tarif en vigueur.

Nous acceptons les élèves à partir de 4 ans.

Le dossier d'inscription comprend :

- Une fiche de renseignements
- Une attestation sur l'honneur « responsabilité civile »
- Une autorisation d'hospitalisation de l'enfant, le cas échéant
- Une attestation sur l'honneur « Questionnaire de santé »
- Une autorisation droit à l'image.

c) Règlement – Facturation :

Une cotisation de 14 euros sera demandée à chaque adhérent (frais d'adhésion à l'association et participation aux frais de fonctionnement), en plus de la tarification annuelle (frais de cours).

Le règlement s'effectue lors de l'inscription. Sans règlement, l'adhérent ne pourra pas effectuer les cours souhaités. Un règlement échelonné est possible en 3, 5 ou 10 fois maxi (pour un paiement en septembre),

L'inscription est considérée définitive dès le second cours effectué. Le 1er règlement sera encaissé fin septembre.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours pour convenance personnelle. Toute année commencée est une année due.

Lors de l'inscription, **sur demande**, l'adhérent, ayant donné son dossier complet avec le règlement, aura une attestation destinée à un comité d'entreprise.

d) Spectacle :

L'association s'efforcera de réaliser un spectacle chaque année. En cas de représentations multiples, les adhérents s'engagent à participer à **toutes** ces représentations. Dans le cas où l'association se verrait contrainte de rémunérer des couturières pour l'élaboration des costumes du spectacle, elle se réserve le droit de demander une participation financière aux familles (montant défini en conseil d'administration).

L'entrée pour assister au spectacle est payante, y compris pour la famille des adhérents. Le prix est fixé par le Conseil d'administration en cours d'année et porté à la connaissance des familles lors de l'organisation de la vente des tickets d'entrée quelques jours avant le spectacle.

e) Autres activités :

Un groupe d'élèves peut être invité à se produire dans une fête. Il pourra le faire sous la responsabilité de l'association.

REGLEMENT INTERIEUR

Je reconnais avoir lu le règlement intérieur et je m'engage à le respecter.

Praheq, le Cliquez ici pour entrer une date.

Signatures :	Représentant légal	Elève

PAGES SUIVANTES A CONSERVER

PAR L'ADHERENT

(Merci de ne pas les joindre à votre dossier d'inscription)

GRILLE TARIFAIRE COURS DE DANSE

RAJOUTER AU TARIF CI-DESSOUS **14 euros** de COTISATION PAR ADHERENT

Nb heures / semaine	45mn	1h	1h15	1h30	1h45	2h	2h15	2h30	2h45	3h	3h15	3h30	3h45	4h	4h15	4h30	4h45	5h	5h15	5h30	5h45	6h	6h15
Tarif annuel	123	160	200	250	275	300	325	350	370	390	420	445	470	500	525	550	575	595	620	645	665	690	715

N'adhérant pas à une fédération de danse et la danse étant considérée comme activité culturelle et artistique,
Prahecq Dance Company est inéligible au chèque pass-sport proposé par le Ministère des Sports.

PLANNING PRAHECQ DANCE COMPANY 2024-2025

Lundi	Mercredi		Jeudi	Vendredi
<i>Salle du dojo</i>	<i>Salle du dojo</i>	<i>Salle des fêtes</i>	<i>Salle des fêtes</i>	<i>Salle du dojo</i>
Annie	Camille	Justine	Arnaud	Annie
16h45-17h30 Eveil	16h00-17h00 Initiation			
17h30-18h30 Modern'jazz élémentaire	17h00-18h00 Contemporain élémentaire 1			17h30-18h30 <i>(1h)</i> Classique élémentaire
18h30-20h00 Modern'jazz ado	18h00-19h00 Contemporain élémentaire 2	19h00-20h30 Yoga	18h00-19h00 Street Jazz élémentaire	18h30-19h00 <i>(+30mn)</i> Elémentaire pointes
20h00-21h30 Pilâtes fusion	19h00-20h30 Contemporain ado intermédiaire		19h00-20h30 Street Jazz ado-adulte	19h00-20h30 Classique ado-adulte
	20h30-22h00 Contemporain adulte			20h30-22h00 Modern'jazz adulte

PRESENTATION DES COURS

- **Eveil à la danse** (enfants âgés de 4 à 5 ans) :

L'Eveil à la danse est une discipline ludique, conçue pour permettre aux futurs petits danseurs d'acquérir très tôt les réflexes utiles à la pratique de la danse. L'ensemble des domaines nécessaires à cette préparation sont explorés lors des cours : allure, coordination, tonicité, écoute, musicalité, créativité, imagination, utilisation de l'espace . . . Musiques de tous styles, accessoires, histoires parlées ou chantées servent de supports au professeur.

- **Initiation à la danse** (enfants âgés de 6 et 7 ans) :

La phase d'exploration est moins importante qu'en éveil.

L'accent est mis sur les situations exercices. Des séquences courtes où le professeur va mettre en place un saut ou un pas qui servira à l'enchaînement. Ce qui est important en initiation, ce sont les pas qui doivent se mettre en place progressivement durant ce cours.

- **Danse classique** (à partir de 8 ans jusqu'aux adultes) :

La technique de la danse classique repose sur les principes de l'équilibre, de l'aplomb, de la rigueur, de la netteté des mouvements et de l'« en dehors », avec ou sans pointes.

Les pas et la gestuelle de la danse classique sont extrêmement codifiés. Tout un vocabulaire lexical y est lié.

- **Modern'Jazz** (à partir de 8 ans jusqu'aux adultes) :

Le modern 'jazz ou modern' est enseigné de façon structurée, avec l'apprentissage d'un vocabulaire et sa mise en pratique dans un "enchaînement" qui est ensuite travaillé sur plusieurs semaines.

C'est une danse dans laquelle le corps entier est employé comme moyen d'expression.

Elle est à l'opposé de la danse classique où le danseur avec son dos rigide virevolte sur ses orteils exécutant des gestes gracieux avec la tête et les bras seulement.

En danse moderne le dos est flexible ; les hanches, le ventre et la poitrine entrent en action autant que les jambes.

- **Contemporain** (à partir de 8 ans jusqu'aux adultes) :

La danse contemporaine (signifiant « de notre époque ») se nourrit de l'expérience et la personnalité de ceux qui la vivent et la construisent. Ce qui implique, en danse, un champ très large d'ouverture (d'où la diversité de sa représentation). Elle permet d'exprimer par le mouvement une émotion personnelle, un ressenti, qui peut être lié à la musique, à la chorégraphie, au moment présent, à une pensée...

Le propre de la danse contemporaine est le refus de toute règle pré-établie et de toute tradition. Chaque danseur, chaque chorégraphe, chaque professeur, a donc sa propre danse, son propre langage.

- **Street jazz** (à partir de 10 ans jusqu'aux adultes) :

Le street jazz est une discipline à mi-chemin entre le hip-hop et le modern jazz. Ce style demande une certaine attitude, ainsi qu'un travail sur l'énergie, le rythme, les silences et les arrêts. Il s'inspire généralement de musiques actuelles pop, voire électro. Sur fond urbain, le street-jazz apporte précision, expressivité et coordination. Les mouvements sont amples, précis et très largement inspirés du style jazz¹.

- **Pilates Fusion** (à partir de 16 ans) :

Le Pilates Fusion est une Méthode qui s'inspire du Stretching, de la Barre au sol, du Pilâtes et du Renforcement musculaire.

A la fois doux et dynamiques, les exercices, en musique, permettent le renforcement des muscles profonds. La respiration en est une des bases.

Matériel nécessaire : tapis, élastique.

- **Yoga** (à partir de 16 ans) :

Discipline spirituelle et corporelle qui vise à libérer l'esprit des contraintes du corps par la maîtrise de son mouvement, de son rythme et du souffle. Le yoga est une pratique douce pour relier corps, souffle et esprit.

Matériel nécessaire : tapis, brique, plaid.

COORDONNEES

Pour contacter l'association : prahecdance@gmail.com

Pour contacter les professeurs : pdcprofs@gmail.com (mettre le nom du professeur en objet)

TENUE POUR LES COURS

Cheveux attachés, visage dégagé, sans bijou.

Les tenues de danse demandées vous seront communiquées à la rentrée par les professeures.

LES DATES A RETENIR

DEBUT DES COURS	VACANCES	SPECTACLE	FIN DES COURS	ASSEMBLEE GENERALE
15/09/25	Vacances scolaires + semaine du 11/05/26	05/06 et 06/06/26	12/06/26	08/07/26

REGLEMENT INTERIEUR (à conserver)

Article 1 : Relations avec le professeur

Les professeurs sont employés par l'association sous la responsabilité du Conseil d'Administration par la voix de son Président.

Les relations financières sont réglées par les trésoriers qui gèrent l'ensemble des dossiers administratifs liés aux salaires pour le compte de l'association.

Les plannings de cours sont étudiés avec le professeur sous la responsabilité du Président.

L'association fournira au responsable des cours une trousse pour « 1er secours ».

L'adhérent devra informer le professeur en cas d'allergie ou de traitement médical particulier (ordonnance et consignes relatives à l'administration du traitement à mettre dans le sac de l'enfant).

Les professeurs ont devoir :

- de tolérance, de respect vis-à-vis de leurs élèves
- d'exactitude des horaires des cours

Article 2 : Relations avec les adhérents

a) Fonctionnement des cours :

Les cours de danse sont dispensés sur 30 semaines.

Le contrôle des présences, adultes et enfants, est effectué à chaque cours par le professeur. Il est demandé de prévenir le professeur en cas d'absence.

Il est recommandé de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires. L'association dégage toute responsabilité pour pertes et vols.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le port des bijoux est interdit pendant les cours.

Les cheveux longs sont à attacher pendant les cours.

Le port de la tenue spécifiée par les professeurs est demandé pendant les cours.

L'association dégage toute responsabilité pour tout accident en dehors des heures de cours.

L'accès de la salle de cours est interdit aux parents pendant les cours.

Les élèves ont devoir :

- de tolérance, de respect vis-à-vis de leur professeur et de leurs camarades
- d'exactitude des horaires des cours
- de respect des locaux et de l'environnement.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs accompagnants en-dehors des horaires de cours (avant et après). Ces derniers doivent les accompagner et les reprendre à l'entrée de la salle de cours, et vérifier la présence du professeur avant de s'absenter.

L'accès à la grande salle (hand-tennis) est interdit. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident ou de dégradation dans cette salle, de la part des adhérents ou de leurs accompagnants.

L'association négociera avec la Commune la mise à disposition des salles nécessaires au bon fonctionnement des cours.

b) Inscriptions :

Le dossier devra être complet et accompagné du règlement pour que l'inscription soit prise en compte, suivant les places disponibles.

L'association se réserve le droit de fermer un cours en cas d'un nombre d'inscrits insuffisant (dans ce cas : remboursement au prorata des mois restants)

Un seul cours d'essai par type de danse est possible.

Les cours de yoga et pilates fusion sont accessibles à la séance, selon le tarif en vigueur.

Nous acceptons les élèves à partir de 4 ans.

Le dossier d'inscription comprend :

- Une fiche de renseignements
- Une attestation sur l'honneur « responsabilité civile »
- Une autorisation d'hospitalisation de l'enfant, le cas échéant
- Une attestation sur l'honneur « Questionnaire de santé »
- Une autorisation droit à l'image.

c) Règlement – Facturation :

Une cotisation de 14 euros sera demandée à chaque adhérent (frais d'adhésion à l'association et participation aux frais de fonctionnement), en plus de la tarification annuelle (frais de cours).

Le règlement s'effectue lors de l'inscription. Sans règlement, l'adhérent ne pourra pas effectuer les cours souhaités. Un règlement échelonné est possible en 3, 5 ou 10 fois maxi (pour un paiement en septembre),

L'inscription est considérée définitive dès le second cours effectué. Le 1er règlement sera encaissé fin septembre.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt des cours pour convenance personnelle. Toute année commencée est une année due.

Lors de l'inscription, **sur demande**, l'adhérent, ayant donné son dossier complet avec le règlement, aura une attestation destinée à un comité d'entreprise.

d) Spectacle :

L'association s'efforcera de réaliser un spectacle chaque année. En cas de représentations multiples, les adhérents s'engagent à participer à **toutes** ces représentations. Dans le cas où l'association se verrait contrainte de rémunérer des couturières pour l'élaboration des costumes du spectacle, elle se réserve le droit de demander une participation financière aux familles (montant défini en assemblée générale).

L'entrée pour assister au spectacle est payante, y compris pour la famille des adhérents. Le prix est fixé par le Conseil d'administration en cours d'année et porté à la connaissance des familles lors de l'organisation de la vente des tickets d'entrée quelques jours avant le spectacle.

e) Autres activités :

Un groupe d'élèves peut être invité à se produire dans une fête. Il pourra le faire sous la responsabilité de l'association.